

Contrat de Location de la Salle des Familles N°

DÉJEUNER FAMILIAL

La salle des familles est réservée uniquement pour des repas de famille des habitants de la commune, avec un nombre de personnes limité, les sonos sont interdites. La salle des familles n'est pas réservable en soirée.

ENTRE LES SOUSSIGNES, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La commune de CIVRIEUX, représentée par Monsieur Gérard PORRETTI

Loue la salle des familles à :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TEL :

ADRESSE MEL :

TYPE DE MANIFESTATION : **DÉJEUNER FAMILIAL** NB DE PERSONNES (25 maximum) :

- 1) La période de mise à disposition location de la salle est fixée :
du à h mn, au à h mn (*).
- 2) Le locataire atteste sur l'honneur qu'il ne loue pas la salle pour un ascendant, un descendant ou une autre personne
- 3) Le locataire reconnaît avoir lu le règlement intérieur de location, reconnaît l'avoir signé et s'engage à le respecter.
- 4) Le montant de la location est fixé à 75 € = €
 Option ménage à 20 € = €

Le montant total de la location est fixé à : €

Un acompte de 25 % du montant de la location, soit € est versé par chèque, ordre : **Trésor Public**.

Au cas où le locataire annulerait ce contrat, la Commune de Civrieux conserverait l'acompte.

- 5) **UN ÉTAT DES LIEUX INITIAL** sera dressé avec l'adjoint de permanence, représentante de la commune lors de la remise des clés,

Le à h mn, à la salle des familles, **vendredi ou samedi matin** (*).

(*) Jours et horaires donnés à titre indicatif. Il se peut que pour des impératifs d'organisation, les jours et horaires initialement prévus soient modifiés. Le locataire sera alors prévenu suffisamment à l'avance.

Lors de l'état des lieux, le locataire versera une caution par chèque **de 300 €** et réglera le solde de la location.

- 6) **UN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION** sera dressé avec l'adjoint de permanence, représentant de la commune lors de la restitution des clés le à h mn (**au plus tard à 18h00**).

7) CONTRAT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le locataire se déclare d'accord avec les conditions du contrat et du règlement intérieur.

Il signe le contrat, le règlement intérieur, et les retourne à la Mairie, accompagnés du chèque d'acompte.

Dès réception, la Mairie retournera au locataire un exemplaire dûment signé par le Maire.

Lu et approuvé, le :

A CIVRIEUX, le :

SIGNATURE DU LOCATAIRE :

SIGNATURE DU MAIRE :